



Vandœuvres, le 9 décembre 2024
Lge 2020-2025 / CM 39

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 9 décembre 2024 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Jean-Pierre GARDIOL, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Amedeo SERRA, Paul STALDER, Galia TURRETTINI (Présidente)

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général
M. Daniel GODEL (responsable financier)

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : MM. Philippe MOREL, Jean-Louis VAUCHER

* * *

Mme TURRETTINI, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 18h30. Elle excuse l'absence de M. MOREL et salue la présence de MM. GODEL et GENOUD.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. GARDIOL se réfère au point 13 de l'ordre du jour et signale un vice de procédure, en cela que le règlement demande qu'un rapporteur soit désigné et qu'un rapport soit déposé sept jours avant la séance en cas de retour d'une commission au sujet d'une motion, ce qui n'a pas été fait. Il demandera donc le renvoi en commission de la motion M 03-2024. En outre, l'administration avait rédigé un document sur les procédures qu'il serait bon que les présidents de commission relisent, afin d'éviter ce genre d'erreur.

Mme RICCIO et M. BACHMANN rejoignent la séance à 18h31.

La Présidente propose en conséquence d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est et de renvoyer la motion en commission au point 13 de celui-ci.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024

M. GARDIOL souhaiterait savoir pour quelle raison les exposés des motifs des motions ne figurent pas dans les procès-verbaux du Conseil municipal.

M. GENOUD explique qu'il en va de même pour les délibérations et les résolutions. Seuls les considérants et le dispositif décisionnel sont indiqués. L'exposé des motifs pourrait être ajouté, mais les procès-verbaux deviendraient extrêmement longs et il faudrait alors le faire pour tous les types de documents.

Mme le Maire demande si, lorsque les délibérations, motions et résolutions sont affichées au panneau public, l'exposé des motifs y relatif l'est aussi.

M. GENOUD répond par la négative. Seul l'ordre du jour de la séance est affiché, puis les objets adoptés par le Conseil municipal.

Mme le Maire en conclut que l'exposé des motifs ne s'adresse donc qu'aux conseillers municipaux.

M. GENOUD ajoute qu'il peut être obtenu par toute personne qui le demande, mais qu'il n'est ni affiché au panneau officiel ni intégré dans les procès-verbaux du Conseil municipal.

M. GARDIOL aurait souhaité savoir si un règlement existait à ce propos ou si la pratique était laissée au bon vouloir du Conseil.

La Présidente propose que la question soit traitée au sein du Bureau.

En l'absence d'autres commentaires, le procès-verbal du 11 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Manifestations

Mme le Maire tient à féliciter le comité d'organisation du marché de Noël pour l'excellente édition qui s'est tenue encore une fois cette année. La météo a été parfaite et cette manifestation a été un très grand succès du point de vue de la fréquentation mais aussi de l'ambiance, qui était excellente. Mme le Maire espère que les vendeurs étaient également satisfaits. Elle réitère donc, au nom des autorités communales, ses félicitations et ses remerciements au comité, dont deux membres sont présents ce soir.

Parmi les prochaines manifestations, il est à noter que les Vœux du maire, qui auront lieu pour la dernière fois sous cette appellation, se tiendront le 9 janvier 2025 à 19h00 à la salle des Combles, et que la soirée au Crève-Cœur aura lieu le jeudi suivant.

Travaux de la crèche

En ce qui concerne l'avancement des travaux de la crèche, l'Exécutif a pu rencontrer l'équipe du chantier et se rendre sur place. Il était très intéressant de pouvoir bénéficier d'une vision globale du site. À ce stade, les choix de matériaux sont en train d'être faits. Il faut relever que la collaboration entre la direction de chantier et la Commune est pour le moment très bonne et que la communication est facile. Un répondant de Pop e Poppa assure par ailleurs le suivi pour toutes les décisions qui concernent la crèche elle-même et la communication semble bonne également de ce côté-là.

Sécurité

M. TURRETTINI rappelle qu'une séance publique se tiendra le 17 décembre 2024 à 19h00 dans la salle des Combles. Les habitants ont reçu aujourd'hui le tout-ménage annonçant le lieu et l'heure.

Le sujet de la sécurité a déjà été longuement évoqué, ce qui est nécessaire, mais des informations régulièrement fausses circulent malheureusement. L'Exécutif a confiance en ses habitants et il a mis en place, au début de cette législature, des moments d'échanges qui permettent de recevoir les avis, les doléances, et les commentaires aussi bien positifs que négatifs de la population. Des informations remontent par ce biais et permettent aux autorités de travailler, que ce soit au sein de l'Exécutif, en commission ou au Conseil municipal. C'est pourquoi il est étonnant qu'il y ait un manque de réaction lors des moments d'échange. Cet état de fait est regrettable, d'autant plus que les autorités travaillent ensemble depuis cinq ans pour améliorer la situation, avec les moyens à leur disposition et les compétences qui sont les leurs. Il faut rappeler, à ce sujet, que certains domaines ne sont pas de la compétence de la Commune, mais du Canton. L'Exécutif reçoit régulièrement des habitants, que ce soit individuellement ou par groupes, et les discussions qui se tiennent dans ce cadre sont toujours constructives, des solutions étant trouvées pour répondre aux besoins de la population. Au niveau de la communication, il est vrai que la Commune peut faire plus et mieux, et c'est la raison de la séance du 17 décembre. Un certain nombre d'informations parviendront également aux habitants sous forme de tout-ménage, afin de répondre à certaines questions et de rappeler les bonnes pratiques ou les réflexes à adopter en fonction des situations.

Pour terminer, il faut réitérer que les autorités de la Commune ne peuvent pas répondre aux intérêts privés. L'intérêt public prime et guide le travail de l'Exécutif au quotidien.

Jeux du parc

M. TURRETTINI annonce que les jeux du parc sont terminés. Il espère qu'ils donneront satisfaction à la population, qui pourra profiter d'une installation aux normes et sympathique pour les parents, les grands-parents et les enfants.

Remerciements aux cantonniers

M. TURRETTINI souhaite profiter de cette séance pour adresser des remerciements aux cantonniers. L'automne est une période chargée pour ces derniers et les autorités reçoivent régulièrement des retours positifs concernant l'entretien des chemins, qui sont très régulièrement balayés et qui permettent à la population de circuler en toute sécurité. Ce travail est important et M. l'Adjoint tenait à le souligner.

Miel de la Mairie

Enfin, les conseillers reçoivent ce soir un pot de miel produit par les abeilles de la Mairie. L'Exécutif est très satisfait de cette récolte. Les pots qui restent de l'an dernier sont en train d'être inventoriés et une réflexion est menée sur la distribution de ce miel, après deux ans d'activité des ruches.

Mme LEVEQUE observe qu'une date de péremption figure sur les étiquettes, alors que le miel est une denrée périssable.

M. TURRETTINI explique qu'il s'agit d'une norme légale, s'agissant d'un bien consommable ; il est obligatoire de mettre une date sur les étiquettes. Cela étant, en effet, le miel se conserve indéfiniment.

M. E. PROVINI souligne que le packaging est sympathique.

Rénovation route de Choulex 5

M. R. STALDER annonce que l'autorisation de construire concernant la route de Choulex 5 a enfin été délivrée. S'agissant d'une rénovation énergétique, la procédure a pris un peu plus de temps.

Centre Gardy

La réception de la nouvelle déchetterie a eu lieu aujourd'hui. L'asphalte de l'accès permettant aux communiens de venir déposer leurs objets encombrants a été réalisé en partie aujourd'hui et sera

terminé dans la semaine. Les habitants pourront donc venir déposer leurs encombrants le samedi 14 décembre comme prévu, le délai ayant été tenu. M. R. STALDER précise qu'il sera sur place à cette occasion.

Conflit d'intérêts

M. R. STALDER fait suite à l'interpellation indirecte qui le visait lors de la dernière séance du Conseil municipal et qui laissait entendre qu'il serait dans une situation de conflit d'intérêts. Pour lever tout doute à ce sujet, il donne lecture d'un courriel du directeur du GESDEC et du géologue cantonal, qui date de 2019 déjà.

« M. STALDER exploite une plateforme de compostage de déchets verts dans le cadre d'une zone d'apport définie par le Canton. À ce titre, toutes les communes appartenant à cette zone d'apport ont l'obligation d'amener leurs déchets verts sur cette plateforme. De fait, les relations commerciales entre M. STALDER et la Commune de Vandœuvres ne sont pas des relations commerciales classiques entre un client et un fournisseur, mais sont imposées par le Canton, qui fixe les zones d'apport. »

M. R. STALDER ajoute qu'il exerce cette activité depuis 2006 ou 2007.

4. Communications du Bureau

Mme RICCIO indique que le Bureau s'est également penché sur la question évoquée par M. R. STALDER, en lien avec le commentaire de M. PRADERVAND sur le devoir de récusation. Les membres du Bureau souhaitent transmettre une information à ce sujet afin d'éviter tout futur malentendu.

L'article 23 de la loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit que « dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les conseillers administratifs, les maires, les adjoints et les conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint, partenaire enregistré, ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter. » Cette disposition comprend trois conditions cumulatives. La première est que la personne doit revêtir la fonction de membre de l'Exécutif ou de conseiller municipal, ce qui est le cas en l'occurrence. La deuxième est que la personne doit avoir un intérêt personnel direct pour elle-même ou ses ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint, partenaire enregistré, ou alliés au même degré. L'appréciation de cet intérêt personnel doit être faite de manière objective, et le SAFCO indique que le Bureau du Conseil municipal devrait examiner s'il existe une obligation de s'abstenir et informer la personne concernée de sa décision. Ainsi, ce n'est pas à un conseiller ou à un membre de l'Exécutif de le faire, mais au Bureau. La troisième condition est que cet intérêt personnel direct doit concerner un objet soumis à délibération, les délibérations étant énumérées dans l'article 30 de la LAC. Sont donc exclus les postulats, les résolutions, les motions, les questions, etc.

Il faut encore préciser que, selon l'article 39 du règlement du Conseil municipal de Vandœuvres, l'obligation d'abstention « ne s'applique pas aux délibérations budgétaires et, d'une manière générale, aux délibérations portant sur un règlement ou un arrêté de portée générale au sens de l'article 30, alinéa 2 de la LAC. »

Pour revenir sur le cas particulier mentionné dans les divers de la dernière séance, il y avait certainement des doutes sur le devoir de récusation mais, s'agissant de la délibération budgétaire, il n'existait pas d'obligation d'abstention.

M. GARDIOL relève qu'un mot important a été oublié, à savoir le mot « significatif ». Il faut que l'intérêt en question soit « significatif ». Le sens de ce terme pourrait certes être discuté longtemps, mais il ne faut pas l'oublier, car il figure dans la LAC.

Mme RICCIO indique qu'elle a lu l'article 23 de la LAC et l'article 39 du règlement du Conseil municipal, lesquels ne mentionnent pas le mot « significatif ». Il est question d'intérêt personnel, qui doit être déterminé au cas par cas, en fonction de la situation de la personne. C'est pour cette raison que le SAFCO propose que le Bureau se charge d'examiner s'il est pertinent ou non de demander la récusation.

Mme le Maire précise que les articles lus par Mme RICCIO concernent la récusation ou le devoir d'abstention. M. GARDIOL, quant à lui, fait référence à un article de la LAC sur les incompatibilités.

M. PEYER conclut donc que M. PRADERVAND était fondé à assister à la séance.

Mme RICCIO le confirme. Comme elle l'a dit, s'agissant d'une délibération budgétaire, il n'y avait pas de nécessité pour M. PRADERVAND de se récuser.

5. Communications des commissions

Commission communication et naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 18 novembre 2024.

« La séance du 18 novembre a été dédiée au feedback sur la Coquille précédente, à savoir l'édition n° 61, et à la préparation de la Coquille à venir, qui sera l'édition n° 62. La Commission a également examiné le budget qui la concerne, et qui ne comprend quasiment que la publication de la Coquille. Ce dernier n'a pas été modifié. »

Commission sociale, sports et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte rendu de la séance du 21 novembre 2024.

« La Commission s'est réunie le 21 novembre 2024. Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du 12 septembre, la Commission a voté le projet de budget 2025, dont les amendements se trouvent parmi ceux transmis à la Commission financière, qui les a approuvés.

La Commission a par ailleurs attribué des subventions, dont la liste sera annexée au procès-verbal du Conseil municipal. »

Commission culture et manifestations (CCM)

La Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 25 novembre 2024.

« La Commission culture et manifestation s'est également réunie pour discuter du budget la concernant. Le spectacle qui se tiendra dans le parc durant l'été 2025 a ensuite été évoqué.

La Commission a en outre attribué des subventions, dont la liste sera jointe au procès-verbal du Conseil. »

Commission finances et gestion (CFG)

M. GARDIOL donne lecture de son compte rendu et précise qu'il n'y en aura qu'un seul pour les séances du 27 novembre 2024 et du 4 décembre 2024, toutes deux ayant porté sur la même délibération, à savoir l'étude du projet de budget 2025.

Ces deux commissions des finances ont commencé à 19h30 en présence de Mme le Maire Laurence Miserez, de ses adjoints René Stalder et Maximilien Turrettini, ainsi que de M. Christophe Genoud, secrétaire général, et de M. Daniel Godel responsable financier de la Commune.

Après avoir approuvé les ordres du jour, ainsi que les procès-verbaux des précédentes séances, à savoir celles du 6 novembre et du 27 novembre 2024 respectivement, les commissaires ont traité les différents points résumés ci-après.

Au point 3 de l'ordre du jour, la Commission a continué l'étude du projet de budget 2025, tous les amendements finaux étant revenus de l'ensemble des commissions.

Mme le Maire a suggéré encore quelques amendements afin d'ajuster certaines charges.

Cette dernière informe également la Commission que, au vu des perspectives qui semblent positives pour les années à venir en ce qui concerne l'augmentation des rentrées fiscales pour la Commune, elle propose à la Commission, d'entente avec l'Exécutif, de baisser le centime additionnel de 29 à 27 centimes.

Après une longue discussion et réflexion, c'est unanimement que les commissaires acceptent cet amendement, qui sera développé au point 11 de l'ordre du jour par Mme le Maire.

L'administration remet ensuite aux commissaires un tableau qui récapitule en détail tous les amendements demandés par les diverses commissions. Tous ces amendements sont étudiés de près et chaque commissaire pose les questions qui lui semblent nécessaires.

Après ces débats et questions, tous les amendements sont votés d'un bloc à l'unanimité.

Avant de procéder au vote final de la DM 15-2024, le tableau des amortissements, le projet du plan financier quadriennal 2025-2029 et le plan général de trésorerie sont passés en revue.

Finalement, la Commission des finances a préavisé à l'unanimité la délibération DM 15-2024 relative au projet de budget 2025 telle qu'amendée.

Le budget 2025, s'il est voté par le Conseil municipal, sera donc le suivant :

- Total des charges : CHF 14'967'050.-
- Total des revenus : CHF 15'033'050.-
- Soit un boni de : CHF 66'000.-

Au point 4 de l'ordre du jour (divers), l'Exécutif informe la Commission qu'il présentera des amortissements complémentaires du patrimoine administratif sur les comptes 2024 en fonction des rentrées fiscales, qui s'avèrent plus importantes que celles estimées lors de l'élaboration du budget, il y a un an.

M. GARDIOL ne voudrait pas terminer ce rapport sans remercier sincèrement l'administration, et plus particulièrement MM. Christophe GENOUD et Daniel GODEL, pour leur travail, pour les documents de grande qualité qu'ils ont fournis aux conseillers, ainsi que pour les excellents échanges que tous les commissaires ont pu avoir avec eux durant toutes ces séances.

Il tient également à exprimer sa gratitude envers l'Exécutif, présent tout au long de ces réunions, pour avoir su défendre avec conviction ses positions et objectifs, même lors de débats parfois animés, mais toujours constructifs. »

Commission routes, domaine public et sécurité (CRDPS)

La Présidente note que les comptes rendus des séances de la Commission routes, domaine public et sécurité sont remis à la prochaine séance, au vu de l'absence de M. MOREL.

Commission aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 3 décembre 2024.

« La Commission s'est réunie le 3 décembre. Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024, elle a étudié les lignes du budget 2025 qui la concernent, qu'elle a préavisées favorablement à l'unanimité, après les explications de M. l'Adjoint.

Elle a ensuite étudié la motion M 04-2024 pour le réaménagement des espaces verts du mail villageois. Après une discussion fournie, un large consensus s'est dégagé sur le fait que le réaménagement du

mail villageois était prématuré, car il s'inscrivait plus largement dans le réaménagement du centre du village, qui comprend également la parcelle Olivier et qui fait l'objet de l'étude d'Urbaplan. Ainsi, malgré l'intérêt certain de cette motion, qui a été relevé par les commissaires, ceux-ci, à une très large majorité, ont gelé les points 1 et 2 de la motion, qui ont trait à l'installation de jeux pour enfants et à la création d'un espace dédié aux chiens. Les points 3 et 4, qui concernent la protection d'un parking pour vélos et la sécurisation d'une conduite d'aération, peuvent en revanche être étudiés sans autre par l'Exécutif, ce dont M. l'Adjoint a pris note.

Aucun développement n'étant signalé au niveau des dossiers de construction en cours, la séance a été levée à 20h00. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

Mme PICTET indique que le comité Communes-École s'est réuni le 13 novembre pour l'assemblée générale 2023-2024. Le bilan des comptes montre un bénéfice de CHF 23'128.- et une augmentation des inscriptions de 17 %, soit 275 inscriptions supplémentaires.

Le comité a tenu ensuite sa séance ordinaire et a fait le bilan de la rentrée 2024, qui fait état de 1'229 inscriptions et 111 cours et ateliers ouverts.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 19-2024 – Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1'515'493,95 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2024

Mme le Maire rappelle que le président de la Commission des finances a déjà mentionné cette délibération dans son compte rendu. Les estimations des comptes 2024 transmises par le Canton étant plutôt favorables, ces amortissements complémentaires sont proposés pour un total de CHF 1'515'493,95. Cela permettra de réduire le budget pour les années à venir, vu les nombreux investissements en perspective. Aucun impact négatif n'est à prévoir sur les comptes 2024. Comme déjà mentionné à la Commission financière, l'Exécutif propose donc de voter cette délibération sur le siège, puisqu'elle doit être votée avant le 31 décembre pour pouvoir être exécutée.

En l'absence de questions, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la résolution.

DM 19-2024 – Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1'515'493,95 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2024

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements,

vu l'exposé des motifs,

vu l'examen de la Commission finances et gestion du 27 novembre 2024,

vu le rapport de la Commission finances et gestion du 4 décembre 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :
 - Séparatif collecteurs chemin des Tattes-Fontaines : 786'600.- F
 - Séparatif collecteurs chemin de la Blonde : 728'893,95 F.
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2024 sous le compte :
 - 7206.00.38303.00 : amortissements complémentaires, ouvrages de génie civil du PA.
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 1'515'493,95 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 19-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 19-2024 à l'unanimité.

La Présidente propose de voter cette délibération sur le siège.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 19-2024 à l'unanimité.

9. DM 16-2024 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises – rapport Commission finances et gestion

M. GARDIOL rappelle qu'il a évoqué en détail cette délibération dans son rapport lors de la séance du Conseil municipal du 11 novembre. La Commission des finances demandait aux conseillers d'accepter à l'unanimité cette délibération.

La Présidente met aux voix la délibération DM 16-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 16-2024 à l'unanimité.

10. DM 17-2024 – Délibération relative aux indemnités allouées aux Conseillers administratifs – rapport Commission finances et gestion

M. GARDIOL indique que son compte rendu de la séance précédente mentionnait également cette délibération, qui a fait l'objet d'une longue discussion en commission et qui a été votée à l'unanimité par les commissaires. La Commission des finances recommande au Conseil municipal de faire de même.

La Présidente met aux voix la délibération DM 17-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 17-2024 à l'unanimité.

11. DM 15-2024 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – rapport Commission finances et gestion

La Présidente demande si l'un ou l'autre des conseillers souhaite prendre la parole.

M. GARDIOL indique qu'il souhaiterait s'exprimer mais que des amendements sont peut-être à valider en premier lieu.

Mme le Maire confirme que de nombreux amendements ont été formulés par les différentes commissions et que ces derniers ont été préavisés par la Commission financière. D'autres ont été proposés par l'Exécutif et ils ont également été validés par la Commission des finances. L'un d'entre eux fait l'objet d'un alinéa spécial et n'est pas partie intégrante des lignes du budget. Il s'agit de l'alinéa 2 du dispositif de la délibération, qui concerne le taux du centime additionnel. Ce dernier avait d'abord été proposé à 29 centimes, comme c'était le cas ces quatre dernières années. Les prévisions fiscales de la fin de l'année sont toutefois plus favorables que celles projetées en octobre et les perspectives fiscales peuvent être qualifiées d'exceptionnelles. Pour cette raison, l'Exécutif a pu proposer la baisse du centime à 27, ce que la Commission des finances a préavisé favorablement.

En ce qui concerne les autres amendements, ils seront à voter selon la procédure usuelle.

La Présidente propose de voter d'abord en bloc la liste des amendements relatifs aux lignes du budget, étant précisé que le tableau y relatif tient compte de la baisse du centime, puis de voter l'amendement sur le centime, et enfin de lire et de voter la délibération DM 15-2024 amendée.

M. GARDIOL précise qu'il prendra la parole avant le vote de la délibération.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur le vote en bloc de la liste des amendements.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de voter en bloc la liste des amendements.

La Présidente met aux voix la liste des amendements.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la liste des amendements.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la baisse du centime additionnel (de 29 à 27).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur la baisse du centime additionnel.

La Présidente met aux voix la baisse du centime additionnel de 29 à 27 centimes.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer le taux des centimes additionnels à 27.

La Présidente cède la parole à M. GARDIOL.

M. GARDIOL relève que l'expression « tout est bien qui finit bien », souvent attribuée à William Shakespeare, est parfaitement adaptée ce soir, car Vand'Œuvres pour Vous (VOV) votera ce budget 2025.

Toutefois, le groupe souhaite revenir sur certains points qui l'ont particulièrement étonné lors de la présentation du budget par l'Exécutif. En effet, il a été proposé un budget déficitaire, ce qui a surpris d'autant plus que le Conseil avait voté CHF 1'208'236.- d'amortissements complémentaires en 2023, et CHF 719'520.- en 2022, au vu des résultats prévus ces années-là et dans le but d'alléger les budgets futurs.

Cette politique a été poursuivie ce soir encore, au point 8 de l'ordre du jour, en ajustant les amortissements du budget 2024 au vu des résultats prévus.

Le VOV considère que l'établissement du budget est un moment très important parmi les tâches que les électeurs ont confiées aux autorités communales. En effet, un budget n'est pas seulement un document financier, c'est une feuille de route pour la Commune, un engagement envers les communiens. Il est donc du devoir de l'Exécutif de trouver des solutions pour le proposer à l'équilibre, afin de ne pas préteriter l'avenir.

Cela dit, « tout est bien qui finit bien » et, comme cela a été rapporté dans les comptes rendus de la Commission des finances, les dernières estimations des rentrées fiscales pour Vand'œuvres ont

fortement augmenté et ont permis d'établir un budget avec un boni. On peut en déduire que la Commune a des contribuables hors du commun, qu'il faut tout faire pour conserver.

Le VOV tient à remercier la majorité du Conseil d'avoir bien voulu accepter certains de ses amendements, tout particulièrement ceux qui ont permis de diminuer certaines dépenses afin d'augmenter de plusieurs milliers de francs les charges consacrées à la sécurité, ce dans le but de rendre Vandœuvres encore plus sûre. Cette majorité a également permis de supprimer les CHF 24'100.- dédiés à la subvention d'exploitation de la Voie Bleue, un projet que le VOV trouvait déjà inadéquat en 2022 et qui pose, aujourd'hui encore, des problèmes environnementaux et juridiques non réglés.

Pour finir, le VOV salue l'initiative de l'Exécutif, qui propose ce soir de baisser le centime additionnel à 27, une mesure que le groupe a toujours prônée. C'est là une excellente nouvelle pour tous les habitants. Les perspectives de rentrées fiscales sont donc réjouissantes, mais il convient de garder à l'esprit que la Commune devra faire face dans les années à venir à des investissements importants qui sont soit déjà en cours, soit à réaliser. Vandœuvres aura alors besoin de dégager des budgets bénéficiaires générant des liquidités importantes, afin que la Commune ne doive pas emprunter, ce qui serait une première pour elle, et le VOV veillera à ce que cela ne se produise pas.

M. GARDIOL remercie l'assemblée de son attention et souligne que, cette année, les débats ont été très nourris en commission. Ces discussions démontrent l'intérêt de chacun pour la vie financière de la Commune, ce dont on peut se réjouir.

Mme le Maire souhaite faire deux commentaires. Tout d'abord, elle relève que la Commune a déjà emprunté par le passé. Il ne serait donc pas si scandaleux qu'elle le fasse à nouveau, même si ce n'est pas la politique actuelle de la Commune. Ensuite, en ce qui concerne le budget déficitaire présenté initialement, il faut rappeler que les autorités sont tenues de se fier aux estimations fournies par l'Administration fiscale cantonale et qu'il aurait été difficile de se baser sur les années précédentes, raison pour laquelle l'Exécutif a proposé un budget dont on peut dire qu'il était à l'équilibre inférieur, puisque le montant négatif était très proche de celui qui est aujourd'hui dégagé en positif. Pour rappel, l'an dernier, les estimations fiscales d'octobre avaient revu les recettes à la baisse et il a donc été décidé pendant l'été de faire preuve de prudence et de ne pas proposer de baisse du centime à ce moment-là. L'issue est favorable effectivement, et il semble préférable que les ajustements se fassent dans ce sens-là, plutôt que de devoir proposer de remonter le centime ou présenter un budget encore plus déficitaire.

En l'absence d'autres observations, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la résolution.

DM 15-2024 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – rapport Commission finances et gestion

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 14'967'050.- F aux charges et de 15'033'050.- F aux revenus, soit un excédent de revenus présumé s'élevant à 66'000.- F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 66'000.- F¹ et résultat extraordinaire de 0.00 F²,

¹ Calcul : N4 –N48 – (N3-N38)

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'440'064.- F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 27 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements des patrimoines administratif et financier présente respectivement des montants de 9'452'200.- F et de 868'100.- F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 10'320'300.- F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'440'064.- F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 8'880'236.- F,

vu le rapport de la Commission Finances et Gestion du 4 décembre 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 14'967'050.- F aux charges et de 15'033'050.- F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 66'000.- F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 66'000.- F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00 F⁵.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 27 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de 8'880'236.- F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La Présidente met aux voix la délibération DM 15-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 15-2024 à l'unanimité.

12. DM 18-2024 – Crédit d'investissement brut pour le projet de réfection et d'entretien du revêtement de la route de Pressy et du chemin de l'Écorcherie pour un montant de F 240'105 TTC

M. TURRETTINI rappelle que, à la suite des travaux de la Commission routes, domaine public et sécurité, le Conseil municipal a adopté un plan d'investissement quinquennal qui a permis d'identifier les tronçons à refaire et les divers degrés d'urgence relatifs à chacun d'eux. La présente délibération s'inscrit dans ce cadre, mais elle arrive plus tôt que prévu, puisque la commune de Choulex souhaite revoir le croisement entre le chemin des Princes et la route de Pressy. Il a en effet été décidé de faire

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+N383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

⁴ Calcul : N4 –N48 – (N3-N38)

⁵ Calcul : N48-N38

tous ces travaux en une seule fois, afin de limiter les nuisances. Cela comprend également le début du chemin de l'Écorcherie, qui devait faire l'objet de travaux en début d'année 2026. Le montant constitue par ailleurs une bonne surprise, puisqu'il est inférieur à celui identifié dans le programme d'investissements quinquennal. Pour ces raisons et afin de pouvoir communiquer rapidement à la Commune de Choulex l'intention de Vandœuvres de réaliser tous ces travaux en même temps, l'Exécutif propose de voter cette délibération sur le siège.

M. SERRA relève une coquille dans le texte de la délibération : il est écrit « Presy » au lieu de « Pressy » au point n° 1.

M. GENOUD en prend note. Il donne lecture de la délibération.

DM 18-2024 – Crédit d'investissement brut pour le projet de réfection et d'entretien du revêtement de la route de Pressy et du chemin de l'Écorcherie pour un montant de 240'105.- F TTC

Vu l'exposé des motifs ;

vu le préavis favorable de la Commission Routes, Domaine public et Sécurité du 28 septembre 2023, conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 240'105.- F TTC pour le projet de réfection et d'entretien du revêtement de la route de Pressy et du chemin de l'Écorcherie.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 240'105.- F TTC destiné au financement de cette réfection.
3. De comptabiliser ce crédit dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 240'105.- F TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. De financer ce crédit entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 18-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 18-2024 à l'unanimité.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte le vote sur le siège à l'unanimité.

La Présidente met aux voix la délibération DM 18-2024.

Le Conseil municipal accepte la délibération DM 18-2024 à l'unanimité.

13. M 03-2024 – Installation de vidéosurveillance sur le domaine public de la commune de Vandœuvres – rapport Commission Routes, Domaine public et Sécurité

M. GARDIOL rappelle, comme il l'a indiqué à l'ouverture de la séance, qu'aucun rapporteur n'a été désigné et qu'aucun rapport n'a été transmis aux conseillers concernant cette motion, ce qui constitue un vice de forme. Il serait par conséquent bon de renvoyer la motion en commission, afin que le président de celle-ci respecte les usages et coutumes du Conseil municipal.

M. TURRETTINI adhère aux propos de M. GARDIOL qui, en tant que chef de groupe, ne manquera certainement pas de rappeler le président de ladite commission à l'ordre.

La Présidente met aux voix le renvoi de la motion en Commission routes, domaine public et sécurité.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion en commission.

14. M 05-2024 – Mise en place et renforcement de rondes diurnes et nocturnes par une société privée sur le domaine public de la commune de Vandœuvres

M. PEYER indique que, comme cela a été relevé par le VOV à l'occasion du Conseil municipal de novembre, la sécurité en général et la série de cambriolages récemment perpétrés sur le territoire communal sont au centre des préoccupations de la population. Le dernier brigandage perpétré à Vandœuvres, et il y en a eu encore un samedi dernier, est systématiquement débattu par les communiens. Plusieurs fois par jour, des messages trahissant une inquiétude certaine sont partagés sur des groupes WhatsApp, que M. PEYER salue ici, et qui tentent de restaurer un sentiment de sécurité malmené. Si, jusqu'ici, sauf erreur, seuls des vols et des dégâts matériels sont à déplorer, il est à craindre que des actes violents ne viennent un jour à être commis à l'encontre des citoyens de Vandœuvres, avec les conséquences et traumatismes qu'ils engendreraient.

Conscient de cette situation et du rôle incombant aux autorités communales en matière de sécurité, le Conseil municipal a pris une première mesure lors de sa dernière séance en approuvant à une très large majorité la motion du VOV relative à l'installation de caméras de surveillance et en renvoyant celle-ci en commission. M. PEYER félicite vivement ses collègues pour cela et espère, sous réserve des remarques émises par M. GARDIOL quant à la forme, que ces caméras seront effectivement mises en service en temps utile.

Cela étant, il est malheureusement probable que groupes WhatsApp et caméras ne puissent à eux seuls constituer des défenses suffisantes pour endiguer la vague de cambriolages actuelle, dont il est à craindre, sauf nouvelles mesures adéquates, qu'elle n'aille crescendo. Dans ces circonstances, le VOV considère qu'il appartient aux autorités de Vandœuvres de mettre en place une véritable stratégie de sécurité et un catalogue de mesures complémentaires les unes avec les autres, qui associe aux initiatives privées et aux caméras projetées des professionnels de la sécurité et de la surveillance, c'est-à-dire des agents qualifiés, formés, expérimentés et capables d'interventions rapides. Ce personnel dédié au territoire communal, qui effectuera des patrouilles de jour comme de nuit, agira en renfort des APM, dont l'aptitude première n'est pas de débusquer les cambrioleurs, et en appui de la police cantonale qui, par définition, est appelée aux quatre coins du canton et donc souvent dispersée et surchargée. Les caméras projetées, mais aussi et surtout la mise en service de patrouilles systématiques de professionnels, objets de la présente motion, contribueront certainement à restaurer un sentiment de sécurité à Vandœuvres, en plus de dissuader les malfaiteurs.

Pour ces raisons, le VOV remercie les conseillers municipaux de réserver un accueil favorable à la présente motion et de la renvoyer en Commission routes, domaine public et sécurité.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remercie M. PEYER pour ses propos. Ce dernier a évoqué des groupes WhatsApp. Il se trouve que, à la dernière séance de la Commission sécurité, la majorité des commissaires en avaient entendu parler, mais n'en faisaient pas partie et ne savaient pas ce qui s'y échangeait. Il semble que ce groupe reste au sein d'un certain cercle, mais n'en atteint pas d'autres.

Par ailleurs, tous les élus sont évidemment intéressés par la sécurité à Vandœuvres, qu'ils ont à cœur de gérer au mieux. Toutefois, cette motion M 05-2024 est en réalité d'ores et déjà traitée. En effet, le Conseil municipal vient de voter le budget et le montant pour la réaliser en fait partie. En conséquence, il ne paraît pas utile de revenir en commission avec cela, puisque la démarche a été effectuée.

M. TURRETTINI souhaite revenir sur quelques points factuels. Eu égard à la vague actuelle de cambriolages mentionnée par M. PEYER, il faut préciser que les derniers chiffres montrent une très nette baisse. La vague évoquée s'est produite au mois de septembre, avec des chiffres anormalement élevés par rapport aux années précédentes pour un mois de septembre. En effet, une légère hausse est toujours enregistrée en octobre et novembre, mais elle est intervenue beaucoup plus tôt cette année. À la suite d'un certain nombre d'opérations coups de poing, la police cantonale a réussi à appréhender 10 à 14 personnes le mois dernier, principalement sur la commune de Thônex. Les cambriolages étant souvent le fait de bandes qui sévissent pendant quelques semaines dans un certain nombre de communes, une très nette diminution du nombre de cambriolages a été constatée depuis lors, non seulement à Vandœuvres mais aussi dans les communes voisines.

En outre, M. PEYER a parlé de brigandage, mais M. TURRETTINI n'a pas connaissance de violences sur des personnes. Le brigandage évoqué serait donc plutôt un cambriolage.

Enfin, pour ce qui est de l'aptitude des APM, il est plutôt question de compétence que d'aptitude. En effet, la police cantonale est la seule compétente pour intervenir sur des faits de cambriolages, et elle dispose d'ailleurs d'une brigade spécialisée dans ce type d'infractions.

Pour le reste, M. TURRETTINI partage l'avis de Mme HUYGHUES-DESPOINTES concernant ladite motion, qui l'a quelque peu étonné dans la mesure où la Commission routes, domaine public et sécurité, qui comprend des conseillers de chaque groupe politique, en discute depuis plusieurs mois. Vu les discussions en cours et la volonté d'augmenter le budget pour répondre aux invites de cette motion, le dépôt de cette dernière est quelque peu surprenant.

M. PEYER ne pense pas qu'on puisse espérer que les cambriolages iront en diminuant. La tendance sera malheureusement à la hausse. Pour ce qui est des brigandages, il est à espérer que Vandœuvres n'aura pas un jour à déplorer des violences physiques et il convient de prendre des mesures pour que cela n'arrive pas. Enfin, pour répondre à Mme HUYGHUES-DESPOINTES, cette dernière peut participer aux groupes WhatsApp mentionnés, puisqu'ils sont ouverts à tous, et elle sera dès lors très bien informée.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES explique qu'elle a entendu que ces groupes existaient, mais qu'elle n'a jamais été approchée pour en faire partie. À la dernière séance de la commission qui traite de la sécurité, la majorité des commissaires n'en faisaient pas partie non plus. Toujours est-il qu'il convient de laisser aux pouvoirs régaliens les tâches qui leur incombent.

M. GARDIOL souligne que le but de la motion est aussi que les commissaires puissent auditionner des spécialistes du domaine concerné. En l'occurrence, il est vrai que le budget pour améliorer la sécurité a été voté, mais il paraîtrait intéressant d'auditionner des sociétés de surveillance, dont certaines ont des plans pour les communes. De telles auditions permettraient d'enrichir les connaissances des commissaires.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES en convient, et rappelle que la Commune mandate d'ailleurs déjà une société de surveillance. Il pourrait être intéressant d'en auditionner une deuxième, et pourquoi pas de les mettre en concurrence.

M. GARDIOL précise que c'est moins une question de concurrence que de prendre connaissance des plans dont certaines sociétés disposent à l'intention des communes. C'est pour cette raison que le VOV demande le renvoi de cette motion en commission.

M. TURRETTINI trouverait en effet tout à fait positif d'auditionner ces personnes. De même, des séances sont organisées avec la police cantonale, qui est la plus à même de répondre à un certain nombre de questions liées à la sécurité, pour lesquelles elle est compétente. Cela dit, la motion n'invite pas à auditionner des personnes, mais à lancer une étude en vue d'organiser des rondes (un point qui est discuté depuis cet été en commission), à faire part ensuite de cette étude à la Commission et à

soumettre une délibération au Conseil municipal pour cette dépense. Or cette dépense vient d'être votée, afin de pouvoir proposer le plus rapidement possible les rondes discutées depuis cet été par le Conseil et en commission.

M. GARDIOL considère qu'il est évident que l'invite de la motion ne mentionne pas d'auditions. C'est le travail des commissaires d'en demander s'ils le jugent utile. De plus, il faut rappeler que des personnes extérieures peuvent également demander à être reçues pour exprimer leur point de vue.

M. TURRETTINI souligne que le texte indique que l'étude doit être entreprise « dans les plus brefs délais ». Pourtant, ce que cette motion propose revient à mettre en suspens la dépense qui vient d'être votée, en attendant que de futures commissions puissent procéder à des auditions, alors même que l'Exécutif suggérerait, une fois le budget voté, d'engager immédiatement des discussions avec les entreprises privées pour pouvoir proposer un plan d'action dès la prochaine commission. Il y a urgence à agir, et M. l'Adjoint ne comprend pas la volonté de générer des lenteurs administratives.

Mme HÜSLER ENZ est d'avis que la motion est intéressante, mais qu'elle est déjà réalisée. En conséquence, il n'y a pas de raison d'en rediscuter en commission. Un budget a été voté et l'Exécutif se propose de revenir avec des propositions concrètes. Une motion sur la question paraît donc superflue.

En ce qui concerne les groupes WhatsApp, ces derniers peuvent entraîner un effet pervers dans la mesure où un problème, dont il est indéniable qu'il existe, risque de devenir plus important dans la tête des habitants que dans la réalité lorsque des messages créant la panique sont sans cesse échangés. Mme HÜSLER ENZ ne minimise pas du tout l'existence des cambriolages, et l'idée d'arriver à des brigandages est pire encore. Toutefois, il faut se méfier des groupes WhatsApp qui aboutissent à dénoncer le fils du voisin parce qu'il porte une capuche. Il en va de ce type de groupes comme des réseaux sociaux : il faut savoir les utiliser et en connaître les limites. À titre personnel, Mme HÜSLER ENZ n'aurait aucunement envie de recevoir 50 messages par jour l'informant qu'une personne est passée devant telle ou telle maison.

En conclusion, il est très positif de mettre en place une présence accrue des sociétés de surveillance et un plus grand nombre de rondes, mais la motion n'a plus de raison d'être puisque le sujet a été traité et que le budget a été voté. Il convient maintenant, afin d'agir rapidement, de laisser travailler l'Exécutif, qui fera des propositions sur lesquelles les conseillers pourront toujours s'exprimer.

Mme LEVEQUE indique que, lors de l'avant-dernière séance de la Commission sécurité, à laquelle elle remplaçait M. PRADERVAND, il était question de quatre heures de rondes nocturnes. La motion du VOV vise des rondes bien plus étendues, et qui seraient effectuées de jour comme de nuit, puisqu'un certain nombre de cambriolages sont perpétrés aux alentours de 17h00. Ainsi, il faut réexaminer la question, même si l'offre de M. l'Adjoint a été longuement discutée en commission. La motion permettrait d'envisager des rondes plus longues et la possibilité de prévoir plusieurs patrouilles sur le terrain, au lieu d'une seule.

Enfin, pour revenir sur les groupes WhatsApp, personne n'a été démarché pour en faire partie. Au contraire, ce sont plutôt des habitants qui demandent à être intégrés au groupe.

M. TURRETTINI souligne que tous ces points soulevés par Mme LEVEQUE ont été discutés lors de la dernière commission. Le budget a été considérablement augmenté dans le but d'organiser des rondes diurnes également, puisque la plupart des cambriolages ont lieu entre 17h00 et 19h00. Il a également été question de prévoir des patrouilles hybrides, qui couvriraient non plus quatre heures mais une durée plus étendue, tous les jours de l'année, avec peut-être des horaires flexibles, une partie étant effectuée en fin de journée et une autre la nuit, en complément des patrouilles existantes.

À propos des groupes WhatsApp, M. PEYER convient qu'ils ne sont pas une panacée et qu'ils peuvent générer un certain émoi ou de la panique, mais ils ont aussi leur utilité, car ils permettent parfois d'attirer l'attention sur une tentative de cambriolage.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES tient à réitérer que le budget est voté et que la démarche a été effectuée. La Commune pourrait ainsi prendre des mesures dans les jours et les semaines qui viennent. En revanche, si ce dossier repart en Commission routes, domaine public et sécurité, il faudrait attendre des semaines, voire des mois, pour aboutir à un projet concret. Il faut agir immédiatement, pour le bien et la sécurité de tous.

M. TURRETTINI partage complètement les derniers propos de M. PEYER. L'Exécutif a toujours eu la volonté de soutenir les groupes WhatsApp. Ce dernier a d'ailleurs déjà reçu des groupements d'habitants de certains chemins, qui ont approché la Commune pour évoquer ces questions-là et l'Exécutif les a soutenus, pour autant que ça se limite à un ou deux chemins. Cette proximité augmente l'impact social et permet de partager des problématiques liées au quartier, raisons pour lesquelles ce type de groupes peut se révéler tout à fait nécessaire et positif. Les retours d'expérience de la police cantonale et d'autres communes montrent toutefois que, dès le moment où ces groupes dépassent un certain volume, ils s'avèrent inefficaces, voire contreproductifs.

Mme RICCIO souhaite faire part de son point de vue. Effectivement, le budget a été voté, avec une augmentation de CHF 90'000.- pour les patrouilles et le Conseil municipal aurait pu faire davantage, s'il l'avait souhaité. Les discussions de la Commission ont mené à la décision de prévoir quatre heures de plus par jour. Il faut maintenant mettre en place rapidement les mesures budgétées et évaluer leur efficacité, en plus de l'étude qui sera faite pour les caméras de surveillance, si la motion y relative est acceptée par le Conseil.

En ce qui concerne les groupes WhatsApp, ils peuvent en effet être très utiles pour informer et prévenir de possibles problèmes. M. PEYER a évoqué le besoin de restaurer un sentiment de sécurité à Vandœuvres et les conseillers qui sont membres de ces groupes devraient œuvrer en ce sens. En effet, d'après M. TURRETTINI, le nombre de cambriolages a baissé, et pourtant le sentiment d'insécurité augmente. C'est un problème et chacun peut participer à améliorer la situation en diffusant l'information transmise par M. l'Adjoint. La séance du 17 décembre peut également y contribuer. Il faut par ailleurs rappeler que la sécurité peut aussi être renforcée au niveau individuel, par des mesures que tout habitant peut mettre en place.

M. GARDIOL propose, si le Conseil estime que la question est réglée, de renvoyer la motion directement à l'Exécutif.

Mme LEVEQUE fait part d'une anecdote concernant le groupe WhatsApp. Un chien perdu a pu être retrouvé grâce à celui-ci, et il l'a été à bonne distance du lieu où il a été perdu. Ce groupe a donc aussi une autre utilité, et c'est à cela aussi qu'il doit servir.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 05-2024 – Mise en place et renforcement de rondes diurnes et nocturnes par une société privée sur le domaine public de la commune de Vandœuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux du VOV :

Mme et MM. Véronique Lévêque, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer, Frédéric Pradervand, Amedeo Serra.

Le Conseil municipal de la commune de Vandœuvres

Considérant :

- que la sécurité sur le territoire de la commune de Vandœuvres est de moins en moins assurée ;
- que l'unanimité du Conseil municipal a accepté le renvoi en Commission des routes, domaine public et sécurité de la motion « installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public de la commune de Vandœuvres » ;

- que de plus en plus de communiens nous interpellent concernant cette insécurité ;
- que les cambriolages se déroulent à un rythme inquiétant ;
- qu'un cambriolage est un cambriolage de trop ;
- que la présence d'une société de sécurité complique la vie des malfaiteurs

invite l'Exécutif :

- à mettre en route, dans les plus brefs délais, une étude afin d'organiser des rondes nocturnes et diurnes par une police privée sur le territoire de la commune de Vandœuvre ;
- à soumettre cette étude à la Commission routes, domaine public et sécurité ;
- à proposer une délibération au Conseil Municipal pour cette dépense.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la motion M 05-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 05-2024 à la majorité, par 8 oui, 4 non, 2 abstentions.

M. GARDIOL propose donc de renvoyer cette motion à l'Exécutif.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte le vote sur le siège à la majorité, par 13 oui, 0 non, 1 abstention.

La Présidente met au vote le renvoi de la motion M 05-2024 à l'Exécutif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi à l'Exécutif de la motion M 05-2024 à la majorité, par 13 oui, 0 non, 1 abstention.

15. M 06-2024 – Création d'un service de bus de ramassage scolaire

M. PRADERVAND indique que, au cours des dernières années, Vandœuvre a connu un développement important, marqué par une augmentation significative de la population, des logements et, par conséquent, du nombre d'enfants scolarisés. Ce changement démographique crée de nouveaux besoins pour les habitants.

Afin de répondre à ces enjeux, le VOV propose la création d'un service de bus de ramassage scolaire payant. Cette mesure, inspirée de ce qui se fait dans de nombreuses écoles privées, offrirait de multiples avantages, tant pour les familles que pour diminuer le nombre de véhicules lié au trajet entre le domicile et l'école. Le bus scolaire, en permettant à de nombreux enfants de se rendre à l'école avec un seul véhicule, serait une alternative écologique à l'usage des voitures individuelles et réduirait le nombre de celles-ci aux alentours de l'école. De plus, en optant pour des bus écologiques utilisés par le prestataire (électriques ou hybrides), la Commune pourrait affirmer sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique.

De nombreux parents, en particulier ceux qui travaillent, rencontrent des difficultés à accompagner leurs enfants à l'école. Un bus scolaire soulagerait ainsi ces familles et leur permettrait de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

De plus, le transport scolaire est un enjeu majeur en termes de sécurité. Le trajet entre le domicile et l'école effectué par les enfants, à pied ou à vélo, expose parfois ces derniers à des risques liés à la circulation, plus particulièrement sur les chemins campagnards ne possédant pas de trottoir. En organisant un ramassage scolaire en bus, la Commune proposerait une solution sécurisée qui limiterait le nombre d'enfants circulant seuls et garantirait des trajets encadrés par des professionnels qualifiés.

Les écoles privées ont créé depuis longtemps un tel service qui garantit la sécurité des enfants et leur ponctualité. Les trajets sont effectués sous la surveillance d'accompagnateurs qualifiés, assurant une vigilance accrue tout au long du parcours, notamment vis-à-vis des risques d'incidents. De plus, ces bus sont souvent dotés de système de géolocalisation permettant aux parents de suivre en temps réel le trajet de leur enfant.

Dans un contexte de forte croissance démographique et d'augmentation de la population scolaire de la commune, il est indispensable d'anticiper et de mettre en place des solutions innovantes pour faciliter la vie de ces familles. La création de ce service de bus scolaire payant serait une avancée majeure dans l'amélioration des services proposés aux communiens, qui s'inscrirait pleinement dans une démarche de modernisation et d'adaptation des infrastructures.

Au vu de ces explications, le groupe Vand'Œuvres pour Vous remercie les conseillers municipaux de réserver un accueil favorable à cette motion et de l'envoyer à la Commission routes, domaine public et sécurité.

M. GARDIOL propose d'envoyer plutôt cette motion à la Commission jeunesse.

En l'absence d'autre remarque, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 06-2024 – Création d'un service de bus de ramassage scolaire

Proposition présentée par les conseillers municipaux du VOV :

Mme et MM. Véronique Lévêque, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer, Frédéric Pradervand, Amedeo Serra

Le Conseil municipal de la commune de Vandœuvre

Considérant :

- que la densification de la commune a amené une augmentation significative de la population ;
- que de ce fait le nombre d'enfants scolarisés a fortement augmenté et augmentera encore ces prochaines années ;
- que cette situation va engendrer un trafic automobile important dans le centre du village et autour de l'école aux heures scolaires ;
- qu'au niveau de la pollution de l'air et sonore, il est possible de trouver une solution ;
- qu'un tel modèle est éprouvé par les écoles privées ;
- qu'une telle prestation limitera les risques pour les enfants des personnes mal intentionnées qui rôdent autour des itinéraires des écoles, comme cela semble avoir été le cas récemment ;

invite l'Exécutif

- à mettre en route, dans les plus brefs délais, une étude afin de mettre sur pieds un bus de ramassage scolaire, payant par les utilisateurs ;
- à soumettre cette étude à la Commission sociale, sports et loisirs, afin de faire les choix qui s'imposent.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la motion M 06-2024.

Le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 06-2024 à la majorité, par 15 oui, 0 non, 1 abstention.

La Présidente met au vote le renvoi de la motion M 06-2024 à la Commission sociale, sports et loisirs.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la motion M 05-2024 à l'unanimité.

16. Propositions individuelles et questions

Néant.

17. Divers

Absence de M. VAUCHER

Mme le Maire indique que M. VAUCHER l'a appelée et qu'il prie l'assemblée d'excuser son absence ce soir, dans la mesure où il est retenu par son travail.

La séance est levée à 20h00.


La Secrétaire du Conseil municipal
Véronique LEVEQUE


La Présidente du Conseil municipal
Galia TURRETTINI

Annexes

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, sports et loisirs du 21 novembre 2024

- CHF 1'000.- à Association Go Sénégal (humanitaire) ;
- CHF 2'506.- à Voix Libres (humanitaire) ;
- CHF 5'000.- à l'ARVAN (humanitaire).

2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture et manifestations du 25 novembre 2024

- CHF 1'000.- au Festival du Film sur les Glaciers ;
- CHF 2'000.- à Théâtre en campagne ;
- CHF 3'000.- au Festival du LAC ;
- CHF 1'000.- à Terpsycordes ;
- CHF 1'000.- au chœur Arte Musica ;
- CHF 2'000.- aux Concerts de Jussy ;
- CHF 2'000.- aux Associés de l'Ombre ;
- CHF 2'000.- à Emmanuelle Bonnet ;
- CHF 1'000.- à Bars en Fête.